



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 93426

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le témoignage des enfants victimes d'agressions sexuelles. Selon la défenseur des enfants, si l'anonymat des mineurs dans les comptes rendus des procès de pédophilie constitue une réelle avancée, il semblerait que, dans les palais de justice, malgré la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, le témoignage des enfants victimes n'est pas toujours enregistré. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures pour renforcer ces mesures de protection des mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93426

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4608